

Paris sportifs

Pris la main dans le panier

Une dizaine d'acteurs du basket français ont été auditionnés hier par la commission de discipline de la Ligue pour une affaire de paris sportifs.

YANN OHNONA (avec Ar. L.)

Un ballet inhabituel de taxis a rythmé la froide après-midi d'hier, au siège de la Ligue nationale, rue du Château-des-Rentiers (Paris XIII^e). Des joueurs et entraîneurs de Pro A se sont succédés toute la journée devant la commission de discipline de la LNB, pour des faits liés à des paris sportifs en ligne.

Une affaire inédite et embarrassante pour le basket français. Car elle convoque certains noms connus de son Championnat : six joueurs, dont le Choletais Stephen Brun (15 sélections de 2006 à 2008), trois entraîneurs, dont le coach du club des Mauges Jérôme Navier, et un manager sportif sont concernés. Parmi les autres convoqués : le Manceau Gédéon Pitard, le Dijonnais Olivier Yao-Delon, le joueur sans club Kévin Joss-Rauze, un élément du centre de formation du Havre, ainsi qu'un joueur de Charleville (Pro B). Deux Américains n'évoluant plus en France sont sur la liste. Ils ne seront pas entendus.

Les paris détectés l'ont été via un recoupement des fichiers de l'ARJEL, l'Autorité de régulation des jeux en ligne, surveillant une période de janvier à octobre 2015. À cette heure, il n'y a aucun soupçon de corruption. Ce qui peut être appuyé par le fait que les paris ont été placés via des

comptes en ligne, donc en nom propre, chaque joueur ayant dû transmettre sa pièce d'identité au site. Il n'est pas non plus établi qu'un joueur ait parié contre son équipe.

« Ce n'est pas une affaire de trucage, insiste Romuald Palao, l'avocat des personnes entendues hier après-midi. Beaucoup de ces paris sont à mettre sur le compte d'un manque d'appréciation des situations, certains jeunes n'avaient jamais eu de sensibilisation sur cette question. Tous ont fermé leur compte. Finalement, cette affaire aura peut-être une vertu pédagogique... »

PAS DE SOUPÇON DE CORRUPTION

Le règlement de la Ligue nationale et les clauses des contrats types sont sans ambiguïté sur l'interdiction de parier sur son sport. Le travail de prévention effectué depuis des années par le Syndicat national des joueurs n'aura pas suffi à juguler le problème. Pour la majorité des concernés, on ne parle pour l'instant que de sommes de quelques dizaines d'euros. Jérôme Navier, qui risque l'une des plus fortes sanctions compte tenu de son statut d'entraîneur, n'aurait placé qu'un pari, pour un montant de 4,50 euros, sur un match de Pro B ! Un autre cas évoqué est un pari combiné (sur plusieurs sports, plusieurs matches) de...

1,50 euro, sur un match de Ligue féminine.

Stephen Brun, qui dispute sa dernière saison pro à Cholet, et devenu une véritable personnalité du milieu, en pleine reconversion, notamment dans le métier de consultant à la télé, semble avoir plus à perdre que les autres. Hier, à la sortie de la LNB, il affichait une mine désolee et déconfite. Mais les auditionnés d'hier ne sont pas les seuls. Le dossier compterait une vingtaine d'autres cas, dont plusieurs seraient plus sérieux, portant sur un nombre de paris et des sommes plus significatives. Tandis qu'hier la LNB – dont le président Alain Béral a refusé de s'exprimer – traitait des matches de Pro A et Pro B, il existerait aussi un volet fédéral à l'enquête, qui pourrait concerner des paris placés sur... des matches de l'Eurobasket disputé en France en septembre dernier. Le nom du meneur nancézien Steed Tchicamboud (32 sélections de 2008 à 2012) est murmuré, même s'il aurait fait des paris alors qu'il était sans club, donc en droit de le faire.

Les sanctions pour avoir parié sur son propre Championnat ou sur son équipe (même sur une victoire de celle-ci), peuvent aller du simple blâme à une suspension de plusieurs mois, en passant par une amende. L'employeur est aussi en droit de licencier son joueur pour faute grave. ■



Le Choletais Stephen Brun, en attaque devant le Parisien Louis Labeyrie, a été entendu hier par la commission de discipline.

3

Selon le rapport de l'ARJEL (Autorité de régulation des jeux en ligne), le basket est la troisième discipline pour les mises en paris sportifs, toutefois loin derrière le football et le tennis et juste devant le rugby. Au deuxième trimestre 2015, le basket a représenté ainsi 9 % des mises – contre 56 % pour le foot et 26 % pour le tennis – pour un total de 30,2 millions d'euros, en hausse par rapport à l'année précédente.

Une clause dans les contrats

Les contrats-types des basketballeurs professionnels évoluant en France comprennent un article, le 4, concernant les obligations du joueur. Y sont notamment évoquées les restrictions liées aux prises de paris sportifs et aux pratiques dopantes. Il est indiqué que « le joueur s'engage en outre à ne pas placer des paris et à ne pas divulguer à des tiers des informations privilégiées obtenues dans le cadre de sa profession ou de sa fonction, et qui sont inconnues du public, sur des compétitions le concernant ».

LNB : un site de paris comme sponsor

La Ligue nationale a signé en avril 2015 un partenariat avec Betclac qui devenait ainsi « opérateur officiel de paris sportifs » de la LNB. Des bannières de la firme avec renvoi sur un formulaire pour parier sont ainsi présentes sur la page d'accueil du site de la Ligue, qui est aussi lié au jeu digital de la « Fantasy League ». Betclac bénéficie aussi de la visibilité sur les panneaux en bord de terrain. Le site bwin a aussi été jugé en 2015 l'un des partenaires de l'Euroleague.



« Comment se sont déroulées les auditions ?

C'est toujours difficile de venir et de faire face à une commission de discipline. Les mecs ont plutôt l'habitude de se faire engueuler par leur coach, pas par dix mecs derrière un bureau. Dans le lot, il y avait plusieurs jeunes de centres de formation. Certains ont été très touchés émotionnellement. Ils ne pensaient pas avoir fait quelque chose de mal, et se retrouver là à ce stade de leur carrière. Ils n'ont vraiment pas réalisé ce qu'ils faisaient.

Avez-vous la certitude qu'aucun de ces paris n'ait pu être lié

à un trucage de match(es) ?

Oui, et c'est bien le plus important. Ils ont parié à découvert, sur des sites qui avaient leur pièce d'identité. De toute façon aujourd'hui, tu peux te faire attraper, où que tu paries, même dans le café du coin. On finit toujours par te retrouver. Après cette affaire, et les précédents du football, du rugby, on peut espérer que les joueurs, s'ils ne l'avaient pas fait jusque-là, vont vraiment prendre conscience du problème. Les paris sont libéralisés, les joueurs peuvent parier si cela les amuse, mais sur du foot, du tennis, du ping-pong. Seulement pas du basket...

Quel travail fait le SNB en la matière ?

Cela fait quatre ans que nous sommes engagés dans la protection des Championnats, que nous faisons de la prévention sur le terrain, les réseaux sociaux. Je pensais que cela suffisait pour qu'aucune mésaventure de ce genre n'arrive un jour. Malheureusement, ce n'est pas le cas. L'intégrité des compétitions est l'affaire de tous, et nous devons continuer à travailler de concert avec la Fédération et la Ligue pour la protéger. Nous espérons notamment pouvoir sensibiliser à l'avenir les jeunes dans les centres de formation, ce qui n'a pas été possible jusqu'à aujourd'hui. » Y. O.

« Ils ne pensaient pas se retrouver là... »

Jean-François Reymond, directeur du Syndicat national des basketballeurs, racontait l'incrédulité de certaines des personnes convoquées hier à la LNB.

Dans le hand, déjà des condamnations

Dans le hand français, l'affaire des paris, qui avait vu seize personnes dont huit joueurs condamnés en juin 2015, doit faire l'objet d'un nouveau procès en 2016, car les condamnés, non satisfaits du verdict, ont fait appel. Jugés à Montpellier après avoir été accusés d'avoir parié de fortes sommes d'argent sur le score à la mi-temps d'une rencontre de Division 1 entre le club héraultais et Cesson-Rennes, le 12 mai 2012, les internationaux Luka et Nikola Karabatic, Samuel Hornubia, ainsi que d'autres joueurs (Bojinovic, Gajic), ont été reconnus coupables d'escroquerie ou de complicité d'escroquerie et condamnés à des amendes allant de 5 000 à 30 000 euros, en plus du remboursement de leurs gains. Aucune peine de prison n'avait été prononcée.

Brun et Navier cités dans une affaire de paris illicites

L'entraîneur et le capitaine de CB étaient hier à Paris pour y être entendus par la commission de discipline de la Ligue nationale.

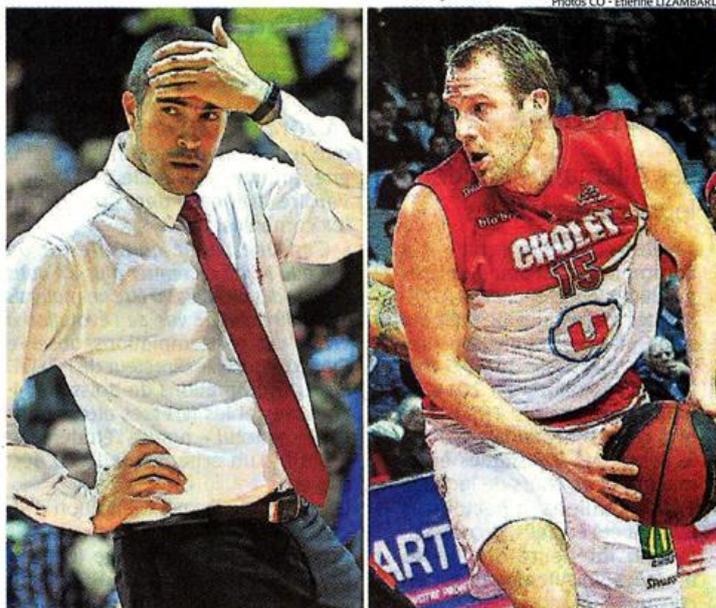
Au total, c'est une petite dizaine d'acteurs du basket professionnel français qui ont été auditionnés hier par la commission de discipline de la LNB. Raison des convocations : une affaire de paris sportifs illicites détectée par l'ARJEL (l'Autorité de régulation des jeux en ligne). Rappelons que les sportifs pro n'ont pas le droit de parier en ligne sur leur propre discipline. Et qu'en cas d'infraction, plusieurs sanctions sont possibles, du simple blâme à des matchs de suspension.

Des sommes anecdotiques

Parmi les personnes interrogées : Jérôme Navier, l'entraîneur de CB, et son capitaine Stephen Brun. Le club des Mauges a confirmé leur déplacement à Paris hier, pour y répondre à la convocation de la commission.

Les faits concernés se seraient déroulés, selon le site internet de l'Équipe, entre janvier et octobre 2015. Mais il était hier impossible de savoir sur quels points exactement Navier (nommé entraîneur en chef en fin d'année 2015) et Brun (arrivé de Boulogne l'été dernier) ont été interrogés, ni les montants qu'ils auraient pu miser en ligne. Selon des sources proches de l'enquête, les sommes seraient assez anecdotiques. C'est le cas pour Gédéon Pitard, l'arrière du Mans, auditionné lui aussi et qui aurait reconnu avoir joué quelques dizaines d'euros. Idem pour le jeune Dijonnais Olivier Yao-Delon, qui aurait joué 50 euros il y a quelques mois. Le jeune arrière, retenu à Paris pour l'affaire, a dû prendre un train hier en fin de journée pour rallier... Cholet, où son équipe joue ce soir. Les décisions de la commission, à l'issue de l'enquête, devraient être connues dans le courant de la semaine prochaine.

Pierre-Yves CROIX



Jérôme Navier et Stephen Brun ont été auditionnés à Paris hier.

Le Courrier de l'Ouest – Samedi 30 janvier 2016

Auditions autour de paris illicites. Jérôme Navier et Stephen Brun, respectivement entraîneur et capitaine de Cholet basket, ont été entendus hier par la commission de discipline de la Ligue nationale dans le cadre d'une affaire de paris illicites.

Le Courrier de l'Ouest – Samedi 30 janvier 2016

Navier et Brun entendus pour paris illicites

Le technicien Jérôme Navier et le capitaine de CB Stephen Brun ont été entendus, hier, par la commission de discipline de la Ligue nationale de basket, comme le révélait *Le Parisien*. Les deux Choletais auraient misé, courant 2015, sur des rencontres de basket. Une pratique illicite, alors que des campagnes de sensibilisation sont d'ailleurs régulièrement dispensées dans les clubs.

Le montant des sommes en jeu reste inconnu. Tout comme les matches concernés. Mais dans le camp choletais, on ne s'étend pas (encore)

sur le sujet. « **Je n'ai pas de commentaire à faire tant que la commission de discipline n'aura pas statué. Et je ne connais pas la nature de ce qu'ils ont pu faire**, assurait le manager de CB Thierry Chevrier. **Mais ce n'est jamais agréable. C'est même très désagréable d'avoir une telle publicité sur le club...** »

Selon le quotidien, ils ne seraient pas les seuls auditionnés. Six joueurs, trois coaches et un manager seraient concernés.

Lire également en pages sports suivantes.

Ouest France – Samedi 30 janvier 2016

Les paris illicites touchent la balle orange

Pro A. Stephen Brun et Jérôme Navier (Cholet), Gédéon Pitard (Le Mans) ont été entendus dans une affaire de paris sportifs.

La commission de discipline de la LNB a auditionné, hier, six joueurs, trois entraîneurs et un manager sportif pour des faits liés à des paris sportifs. L'intérieur de Cholet, Stephen Brun, son entraîneur Jérôme Navier, ainsi que le meneur manceau Gédéon Pitard ont dû ainsi s'expliquer.

« **L'audition de Gédéon a duré moins d'un quart d'heure**, glisse Vincent Lorient, directeur sportif du MSB. **Il a reconnu avoir parié sur un nombre de matches limités de Pro A et de l'équipe de France, du temps où il jouait au Havre. Comme ça, pour le fun, et des sommes dérisoires allant de 5 à 10 €, et jamais sur des matches du Havre. C'est dire si le club du Mans attend sereinement les décisions de la commission de discipline de la LNB.** »

Climat semble-t-il plus tendu à Cholet, doublement touché par « l'affaire » avec son intérieur Stephen Brun et son entraîneur en chef Jérôme Navier. « **Cholet Basket n'aura aucun commentaire à faire tant que la commission de discipline n'aura pas statué sur ce dossier**, coupe court le directeur, Thierry Chevrier. **Une telle publicité n'est jamais agréable, même si ça ne concerne**



Le Choletais Stephen Brun fait partie des joueurs auditionnés dans le cadre de paris sportifs.

pas Cholet directement mais deux dossiers personnels. » En plus des personnes auditionnées, la LNB et la Fédération française auraient été alertées d'une vingtaine d'autres cas, dont certains plus significatifs, même s'il n'y aurait à ce stade aucun soupçon avéré de corruption.

Au niveau des sanctions possibles, parier sur son propre championnat, voire sur son équipe peut engendrer une amende, un blâme ou une suspension de plusieurs mois, voire même, dans les cas extrêmes, un licenciement pour faute grave.

Ouest France – Samedi 30 janvier 2016

Paris. Entendu par la commission de discipline de la LNB, vendredi, Jérôme Navier a confirmé avoir fait un seul et unique pari de 4,5 € sur un match de Pro B. « Une erreur, admet-il, mais je n'ai pas voulu tricher. » Stephen Brun, concerné également, n'a pas souhaité s'exprimer.

Ouest France – Dimanche 31 janvier 2016

Paris : Navier s'exprime, pas Brun

Reçus vendredi par la commission de discipline de la Ligue nationale de basket (LNB), Jérôme Navier et Stephen Brun n'ont pas adopté la même ligne de défense face à la presse. Si le capitaine de CB a choisi de ne pas s'expliquer, l'entraîneur a préféré faire amende honorable. « **J'ai effectué un pari pour une somme anecdotique, la saison dernière, sur un match de Pro B. Je suis fautif [...] mais en aucun cas, quelqu'un du basket français a voulu tricher ou fausser les résultats [...] Cholet Basket a été un peu ciblé, mais ce n'est pas**

Cholet Basket qui a parié, c'est Stephen brun et Jérôme Navier. »

Le président du club a apporté son soutien aux deux hommes, dont la sanction (pouvant aller d'un blâme à une suspension) ne sera sans doute pas connue avant plusieurs jours. « **Il y a toujours le bénéfice du doute. Ils ont fauté, mais à un moment donné, on a essayé de nous faire croire que c'était aussi grave que le hand. Ce n'est pas la même histoire. Je n'ai pas encore tous les tenants et aboutissants, mais je fais confiance à Jérôme et à Stephen. »**

Le Courrier de l'Ouest – Lundi 1^{er} février 2016

